Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_130-DE

DCM DU 29 AVRIL 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.130*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **29 avril** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 23 avril 2026 - Date d'affichage : 30 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Ronan SALAÜN, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

4 excusés : Messieurs Sébastien SIMONOT, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Awena KERLOC'H.

4 pouvoirs : Messieurs Sébastien SIMONOT (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Alain PÉCHON) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET) et Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Maud LANGLAIS ELLEOUET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_130-DE

TARIFICATION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES DE LA SAISON 2026-2027

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2129 ;

VU l'avis de la « Commission 3 » en date du 12 mars 2026

CONSIDÉRANT les dispositifs d'accès à l'offre culturelle et le principe de non-rétroactivité des actes juridiques ;

Madame Elsa RUCKERT, 5ème Adjointe en charge de la Culture, Communication et Relation citoyenne rappelle à l'assemblée que toutes les manifestations culturelles et spectacles municipaux sont organisés soit au centre culturel, soit en extérieur ou dans des espaces non dédiés de la Ville. Certaines propositions sont organisées en collaboration avec les partenaires du territoire : Ercé près Liffré, La Bouëxière, Saint-Aubin-du-Cormier ou tout autre commune du territoire de Liffré-Cormier Communauté souhaitant conclure un partenariat.
Si les spectacles proposés par La Bouëxière (hors partenariats) sont gratuits, ceux de Liffré et Saint-Aubin-du-Cormier sont payants et les 2 villes utilisent le logiciel de billetterie « Tickboss ».

Un travail de mutualisation des billetteries a été mené pour que, au-delà d'avoir un programme commun, les usagers puissent prendre leurs places se spectacles indifféremment auprès des villes de Liffré et de Saint-Aubin-du-Cormier. Chaque structure reste autonome dans la gestion financière des ventes de ses spectacles.

Il est proposé d'appliquer une augmentation moyenne de 2% sur les tarifs des spectacles et manifestations culturelles.

PROPOSITION DE TARIFS 2026-2027

1- Spectacles tout public / billets à l'unité

	Plein tarif	Tarif réduit
Gala +	35.00 €	17.50 €
Gala	31.00 €	15,50 €
Tarif A	26,00 €	13,00 €
Tarif B	22.00 €	11,00 €
Tarif C	18,50 €	9,00 €
Tarif D	15.00 €	7,50 €
Tarif E	11,00 €	5,50 €
Petites formes	8,50 €	

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_130-DE

2- Abonnements spectacles tout-public

	3 spectacles Remise de 10%	4 spectacles Remise de 15%	5 spectacles et + Remise de 20%
Gala +	31.50 €	30.00 €	28.00 €
Gala	28.00 €	26.50 €	25.00 €
Tarif A	23.50 €	21.50 €	20,00 €
Tarif B	20.00 €	19.00 €	17.50 €
Tarif C	17.00 €	16.00 €	15.00 €
Tarif D	13.50 €	13.00 €	12.00 €
Tarif E	10.00 €	9,50€	9,00 €

3- Spectacles enfants / Billets à l'unité

Adultes	12.50 €
Enfants	10.00 €
Groupes	9.50 €

4- Spectacles scolaires

Scolaires LCC	6.30 €
Scolaires hors LCC	7.30 €

5- Abonnements spectacles enfants

	PLEIN TARIF ADULTE	TARIF ENFANT-REDUIT
Abonn. 2 spect. / Remise 10%	22.50 €	18.00 €
Abonn. 3 spect. / Remise 15%	32.10 €	25.50 €
Abonn. 4 spect. Et + / Remise 20%	40.00 €	32.0

6- Pass humour Liffré / Saint-Aubin-du-Cormier

Forfait pour l'achat groupé des 7 spectacles humour de la saison.

Remise de 25%, soir 140€ le pass, valable uniquement sur les spectacles suivants :

- La Bajon — Tarif GALA
- Elodie Arnoult — Tarif A
- The Loop — Tarif A
- Mathieu Madenian — Tarif B
- Guillaume Meurice — Tarif GALA
- Oldelaf — Tarif GALA
- Si c'est sûr, c'est pas peut-être — Tarif C

7- Les autres tarifs

La ville de Liffré a une politique tarifaire volontariste visant à favoriser l'accès à la culture à toutes et tous. En ce sens, elle propose de nombreux tarifs spécifiques à la situation de chacun.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_130-DE

Il est proposé de maintenir ces tarifs spécifiques, valable sur l'ensemble des spectacles tout-public et enfants proposés sur présentation d'un justificatif :

- Tarif réduit (1/2 tarif)

  - Le tarif réduit est consenti :
    - Aux jeunes de - de 26 ans,
    - Aux étudiants de + de 25 ans,
    - Aux bénéficiaires des minimas sociaux dont AAH
    - Aux bénéficiaires des CCAS de Liffré et de Saint-Aubin-du-Cormier

- Tarif familial

Il est consenti sur une sélection de spectacles adaptés et estampillés « famille » dans le programme :

Les parents et le premier enfant de moins de 16 ans paient leur place, les enfants suivants sont invités,

Les familles monoparentales bénéficient de ce dispositif.

Les spectacles ouvrant droit à ce tarif sont les suivants :

▪ In Petto	Liffré	8 novembre 2026
▪ Fratello	Liffré	13 novembre 2026
▪ Léon illusion	Saint-Aubin-du-C.	7 février 2027
▪ La peau du lynx	Liffré	17 avril 2027
▪ Un sac de billes	Saint-Aubin-du-C.	21 mai 2027
▪ Ego prend le large	Liffré	30 mai 2027

- Tarif de groupe

  - Les centres de loisirs extérieurs à Liffré et centres d'accueil d'enfants bénéficient du tarif groupe à 9.00€ sur les spectacles en tarif JP. Les accompagnateurs bénéficient de la gratuité.

FONCTIONNEMENT AVEC LE RESEAU DES 4 SAISONS

Le réseau culturel des 4 saisons regroupe le centre culturel de Liffré, le centre culturel Jacques Duhamel à Vitré, le centre culturel Juliette Drouet à Fougères et l'Espace Bel Air à Saint-Aubin-du-Cormier et le centre culturel d'Argentré-du-Plessis.

Pour la saison 2025-2026, le réseau souhaite proposer à ses usagers un parcours thématique : « Engagement au quotidien, engagement féminin » associé à un pass 4 saisons : chacun proposera le spectacle engagé qu'il souhaite mettre en avant, et une réduction de 20 % sera appliquée pour les abonnés de la salle sur les spectacles des autres salles.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_130-DE

Les spectacles du pass seront proposés à la vente dans l'ensemble du réseau.

Un bilan et un reversement au partenaire sera fait à l'issue de chaque spectacle.

Le spectacle proposé par le centre culturel de Liffré est :

- En cavale – duo musique et chanson avec Clarika et Barbara Carlotti,
  - Le vendredi 6 novembre 2026

CHEQUES VACANCES

Tous les billets de spectacles peuvent être réglés en chèques vacances du groupe ANCV.

CHEQUES CULTURE

Tous les billets de spectacles peuvent être payés en chèques culture du groupe « chèques déjeuner ».

TARIFS SPECIFIQUES A LIFFRE

- Tarif Carte loisirs pour les jeunes liffréens
  - 6.00 € par ticket. Tarif valable sur l'ensemble des spectacles de la saison liffréenne, sur présentation de la carte loisirs lors de l'achat de billets.
    - Les carnets loisirs sont disponibles en mairie, à l'Annexe, à la médiathèque, au centre culturel sur présentation d'un justificatif de domicile et de la pièce d'identité du jeune bénéficiaire.

- Tarif Carte Seni'OR pour les liffréens de plus de 65 ans, bénéficiaires des minimas sociaux
  - Remise de 30% sur l'ensemble des spectacles de la saison, sur présentation d'une carte de bénéficiaire lors de l'achat de billets.
    - Les cartes Seni'OR sont disponibles en mairie, au CCAS et au centre culturel sur présentation d'un justificatif de domicile et de la pièce d'identité du bénéficiaire.

- Tarifs CCAS – CIAS
  - Le centre communal d'action sociale (au-delà des places gratuites accordées par spectacle) et le centre intercommunal d'action sociale, bénéficient du ½ tarif sur tous les spectacles proposés par le centre culturel de Liffré, pour l'achat de places en faveur de leurs usagers

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_130-DE

GRATUITES ET INVITATIONS COMMUNES A LIFFRE ET A SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Des invitations aux spectacles de saison, en coordination entre les 2 structures, sont accordées aux :

- Gagnants de « quizz culture » insérés dans les journaux municipaux, dans la limite de 6 gagnants par quizz, soit 6 X 2 places – 3 X 2 places pour Liffré et 3 X 2 places pour Saint-Aubin-du-Cormier ;
- Gagnants de jeux concours proposés ponctuellement sur les réseaux sociaux dans la limite de 6 gagnants par jeu, soit 6 X 2 places – 3 X 2 places pour Liffré et 3 X 2 places pour Saint-Aubin-du-Cormier ;
- Médias partenaires dans la limite de 4 X 2 places par média et par spectacle – 2 X 2 places pour Liffré et 2 X 2 places pour Saint-Aubin-du-Cormier ;
- Aux supermarchés de Liffré et de Saint-Aubin-du-Cormier en contrepartie d'un espace privilégié pour la promotion de nos spectacles, à l'entrée des magasins, leurs pages Facebook officielles et les annonces audio et/ou vidéo diffusées en magasin – 2 X 2 places par supermarché et par spectacle ;
- A des partenaires ponctuels en fonction des opérations de communication spécifiques organisées par les deux structures ;
- Une entreprise, un particulier, une association, un média qui nous accompagne dans la réalisation d'un projet dans la limite de 4 places par projet.

GRATUITES ET INVITATIONS SPECIFIQUES A LIFFRE

Les élus du conseil municipal de Liffré bénéficient de gratuités sur les propositions artistiques de la saison liffréenne, dans la limite de 4 places par spectacle, sur réservation et dans la limite des places disponibles.

Le CCAS de Liffré bénéficie d'un quota de 10 invitations pour chaque spectacle liffréen. Ce quota peut être de 5 invitations pour les spectacles de jauge réduite. En cas de forte affluence, à partir de 3 semaines avant la date et si les places n'ont pas été attribuées aux bénéficiaires, la jauge accordée au CCAS pourra être réduite.

Les enfants qui fréquentent l'ALSH de Liffré bénéficient de la gratuité sur l'ensemble des spectacles jeune public proposés à Liffré, sauf pendant les vacances scolaires.

Les accompagnateurs des résidents de l'EHPAD de Liffré, du CCAS et du CIAS de Liffré-Cormier-Communauté bénéficient de la gratuité dans le cadre de leur bénévolat ou de leurs missions professionnelles.

Des invitations aux spectacles de saison sont également accordées aux :

- Couples mariés à Liffré – invitation pour la famille quand le foyer a des enfants - à tous les spectacles pendant 1 an, à compter de la date du mariage et dans la limite des places disponibles. Ces dispositions s'appliquent aussi aux couples renouvelant leurs vœux de mariage ;

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_130-DE

- Nouveaux liffréens et invités aux cérémonies officielles organisées par la ville (à la discrétion du maire) – invitation pour la famille quand le foyer a des enfants - à l'un des spectacles de la saison, sur présentation du coupon d'invitation qui leur a été remis lors de la soirée d'accueil et dans la limite des places disponibles ;

- Cadeau de départ à la retraite des agents communaux – invitation pour deux personnes à un spectacle de la saison. Invitation valable un an à compter de la date du départ à la retraite et dans la limite des places disponibles.

VENTES RESEAU FRANCE BILLET (FNAC)

Les adhérents de la FNAC bénéficient du tarif -30% sur présentation de leur carte d'adhérent.

En contrepartie, la FNAC fait bénéficier le centre culturel d'une communication importante sur tous les spectacles de Liffré mis en vente dans son réseau.

TARIF DE LA BUVETTE DES SPECTACLES ET DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES POUR LA SAISON 2026-2027

Une buvette peut être ouverte les soirs de spectacles et lors des manifestations organisées par la municipalité – soirées cinéma – festivités – manifestations diverses

Le prix des consommations est fixé à :

- 2,50 € pour les boissons alcoolisées
- 1,50 € pour les boissons sans alcool

En complément des repas et de la buvette, des prestations annexes peuvent être proposées. Leurs tarifs sont les suivants :

- 2,50 € pour les galettes saucisse
- 1,00 € pour les confiseries, gâteaux, crêpes et dérivés. Par exemple : barbe à papa, Popcorn ou autres friandises

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de la saison culturelle 2026-2027 tels que proposés ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ

MAIRIE DE LIFFRÉ
Ille-et-Vilaine

Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr